

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	36 (1965)
Heft:	12
Artikel:	L'avenir de l'industrie horlogère dans la perspective des autorités fédérales
Autor:	Bovay, Marcel
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

boussole et le scout une montre avec curvimètre afin de calculer des itinéraires de manière très précise.

Plus que d'autres époques antérieures, la nôtre est caractérisée par un besoin avide d'explorer les moindres recoins du globe et d'en dénombrer les ressources aussi bien à l'intérieur des terres que dans les profondeurs sous-marines. Les expéditions se multiplient sous les cieux les plus lointains et les climats les plus divers. Les hardis pionniers qui les composent, prospecteurs, géologues, météorologues, ingénieurs, physiciens, etc., ont besoin de montres particulièrement bien adaptées à leur vie aventureuse. C'est notamment à leur intention que l'industrie horlogère suisse a créé des modèles spéciaux capables de résister aussi bien aux changements soudains de température, au brusque passage d'un climat à l'autre, à des chocs violents, qu'à une humidité rongeant les aciers les meilleurs.

Si ce tableau auquel il y faut ajouter la **montre électrique** ou **électronique**, ne donne qu'une image bien incomplète de la variété de la production horlogère suisse, il permet de se faire une idée de la somme considérable d'efforts de recherche et de travaux de mise au point qu'il a fallu effectuer pour arriver à créer tant de montres et tant de compteurs.

Mais l'horlogerie suisse ne s'endort pas sur ses lauriers et elle poursuit inlassablement ses efforts avec la ferme volonté de rester constamment à l'avant-garde du progrès. A une époque où, grâce à l'avancement extraordinaire de la science, de nouvelles activités ne cessent d'apparaître, l'horlogerie suisse voit s'ouvrir devant elle de nouveaux champs d'investigations, spécialement dans le domaine de l'électronique où elle déploie de très grands efforts. Après avoir mis au point des instruments de mesure destinés à venir en aide aux navigateurs maritimes, elle en a conçu d'autres à l'usage des navigateurs aériens. Demain, sans nul doute, elle saura créer de nouveaux garde-temps pour les futurs voyageurs de l'espace.

Ainsi résolument tournée vers l'avenir, l'industrie horlogère suisse contribue à l'avancement de l'humanité, une humanité pour laquelle la mesure du temps est devenue comme une seconde nature.

René WENGER

L'avenir de l'industrie horlogère dans la perspective des autorités fédérales¹

Les problèmes d'importance vitale auxquels notre horlogerie doit faire face ont surgi indépendamment du statut légal. C'est par un pur hasard que le renouvellement de la législation horlogère est tombé en pleine période de changement de structure, ce qui a permis aux auteurs de l'actuel statut de tenir compte, dans une large mesure, des modifications survenues dans la situation générale.

¹ Exposé présenté à la Journée de la presse lors de l'inauguration de la nouvelle fabrique « Portescap ».

La génération qui était aux leviers de commande dans les entreprises horlogères et dans les organisations professionnelles, depuis les années trente jusqu'à ces derniers temps, a dû faire face à des problèmes que la génération qui assure actuellement la relève et qui ne se souvient même pas de la crise a de la peine à concevoir. De plus, elle devait opérer avec des structures très différentes de celles d'aujourd'hui et, enfin, il lui fallait tenir compte de l'état d'esprit qui régnait alors. C'est pour cela aussi que, de nos jours, on comprend parfois difficilement les mesures de droit privé et de droit public qui ont été prises à l'époque. Et pourtant, ces mesures, qui tendaient à mettre de l'ordre dans une industrie souffrant alors d'une véritable anarchie, ont constitué une première étape nécessaire dans la réorganisation de l'horlogerie suisse. Sans cette première réglementation, nous aurions vu, après la guerre, diverses branches de notre industrie horlogère envahies par une multitude de personnes ne possédant pas les connaissances techniques nécessaires et manquant notamment d'expérience commerciale. La présence de ces nouveaux industriels, dont la plupart n'auraient pu s'affirmer qu'en faisant de la sous-enchère, n'aurait pas permis à notre industrie horlogère de profiter, comme elle l'a fait, des belles années que nous avons connues après la dernière guerre. Ainsi, l'adaptation à la situation d'aujourd'hui aurait dû s'opérer dans des conditions moins favorables, car les entreprises n'auraient pas eu auparavant la possibilité de constituer les réserves nécessaires. Enfin, qu'il me soit permis de rappeler un autre élément positif à l'actif de l'ancienne réglementation : je pense à l'habitude, prise il est vrai sous la pression de la nécessité, de discuter en commun des intérêts généraux de l'industrie horlogère. C'est grâce à cette discussion en commun que s'est créé, en dépit de l'opposition naturelle des intérêts particuliers, un esprit de solidarité entre les diverses branches de l'horlogerie, solidarité à laquelle se sont associés avec beaucoup de compréhension et de bon sens les représentants du monde ouvrier.

Toutefois, la roue de l'histoire a tourné. Une période de trente ans, soit la durée d'une génération, s'est écoulée et le monde autour de nous a subi des bouleversements et des changements comme si des siècles avaient passé. Les destructions de la guerre, qui ont mis en question la suprématie de notre continent, et l'accession à l'indépendance de nombreux pays dont la capacité de consommation s'accroît de jour en jour, mais qui veulent édifier leur propre production industrielle, ont créé des conditions très différentes de celles des années trente. Or, à problèmes nouveaux, il faut aussi des remèdes nouveaux. Les mesures prises avant la guerre et dont l'application s'est poursuivie, avec quelques changements, jusqu'à ces dernières années, ne permettraient plus d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent à nos fabricants d'horlogerie aujourd'hui. C'est pour cette raison que les auteurs de l'actuel statut légal de l'horlogerie se sont fixé des objectifs très différents de ceux qu'avaient poursuivis les hommes des années trente. A ce propos, il convient de rappeler que, selon certaines personnes qui ont une grande expérience dans le domaine économique, la réglementation légale de l'horlogerie aurait dû être modifiée dans sa conception dès les années cinquante.

Si nous voulons analyser brièvement la situation actuelle, nous constatons, tout d'abord, que notre industrie horlogère se trouve en présence de changements d'ordre technique, tant dans les méthodes de production que dans la nature du produit terminé lui-même. Il n'est pas exagéré de dire que nous traversons une période de révolution technique. Le travail manuel est de plus en plus remplacé par l'automatisation et la chaîne de fabrication pénètre même dans le terminage de mouvements. D'autre part, à la production classique de montres mécaniques vient s'ajouter celle de montres électriques et électroniques. On doit même s'attendre à voir surgir prochainement d'autres moyens d'indiquer l'heure.

Cette évolution technique, dont nous n'avons pas le monopole, a pour conséquence de faciliter le développement de la concurrence à l'étranger. En effet, grâce à l'automatisation, n'importe quel pays industriel pourra désormais créer sa propre industrie horlogère, puisque la main-d'œuvre qualifiée, qui a été un élément important de notre prépondérance, ne jouera plus le même rôle qu'auparavant.

Vu cette évolution, notre industrie horlogère doit se consacrer à la recherche scientifique dans une plus large mesure que jusqu'ici, si elle veut conserver son avance. S'il est un domaine où les économies seraient déplacées, voire dangereuses, c'est bien celui-là. Même si les reproches adressés sous ce rapport à notre industrie horlogère reposent souvent sur une certaine ignorance de la situation réelle, on ne se trompe pas en disant que, dans ce secteur, il faudra faire à l'avenir de plus gros sacrifices qu'auparavant.

La recherche scientifique est très coûteuse. A première vue, elle n'est à la portée que de très grandes maisons. Toutefois, les entreprises plus modestes ne sauraient s'en désintéresser et elles devront, elles aussi, participer financièrement aux recherches dans les institutions communes telles que, par exemple, le Laboratoire suisse de recherches horlogères ou le Centre électronique horloger.

Les nouvelles méthodes de production permettront de réduire les prix de revient tout en élevant le niveau moyen de la qualité. Elles permettront également de réaliser des économies de main-d'œuvre, ce qui n'est pas sans importance à l'heure qu'il est. Toutefois, pour bénéficier de ces avantages, il faudra renoncer, en dehors de la production de spécialités et d'articles de haute qualité, à la fabrication en petites séries et, à cet effet, il faudra également procéder à une modification des structures qui, dans maintes branches, ont encore un caractère artisanal. En effet, l'acquisition de machines et d'installations modernes sera de plus en plus coûteuse et de moins en moins à la portée des petites entreprises.

Nous nous trouvons ici en présence d'un impératif technique et économique qui soulève un problème d'ordre psychologique : le petit industriel, et même l'industriel moyen, s'identifie avec son entreprise à un point tel qu'il n'admet que difficilement la nécessité de renoncer, même partiellement, à son autonomie pour se grouper avec d'autres entreprises ou pour adhérer à une concentration, que ce soit sous la forme d'une coopérative ou d'un holding. Or, ce n'est qu'en conjuguant leurs possibilités financières que les petites et moyennes entreprises seront en mesure d'atteindre le résultat recherché. Cela veut

dire que seules les entreprises dont la situation économique est solide pourront être admises dans les concentrations car il serait dangereux et contraire à la politique de réorganisation actuellement en cours de vouloir grouper des entreprises en difficultés financières, qui ne seraient pas en mesure de s'aider et pour qui la concentration ne représenterait que la perspective de disparaître ensemble, comme l'a dit un fabricant d'horlogerie important d'un pays voisin.

Le deuxième grand problème auquel notre industrie horlogère doit faire face est celui de la concurrence croissante de l'étranger.

Contrairement à ce que d'aucuns croient, la Suisse n'a jamais détenu le monopole de la fabrication des montres. Toutefois, jusqu'à ces derniers temps, elle occupait une position à un tel point prédominante que personne n'aurait osé la lui disputer. Or, depuis la dernière guerre, on trouve sur les marchés étrangers des montres dont la qualité ne cesse de s'améliorer. Que les producteurs de ces montres aient pu développer leurs entreprises et améliorer la qualité de leur fabrication à l'abri de hautes barrières douanières et d'un strict contingentement des importations, quelquefois même d'une fermeture complète des frontières, ne change rien à la question. Il faudra désormais vouer toute notre attention à ce problème. En effet, les entreprises concurrentes dont il s'agit constituent de puissantes unités économiques disposant de moyens financiers qui leur permettent de faire les frais nécessaires pour s'ouvrir de nouveaux débouchés. Il nous faut être en mesure de lutter à armes égales contre ces maisons.

Ce que l'autorité fédérale attend de notre horlogerie, dans ce secteur, c'est une action concertée dans la distribution. Il faut que nos fabricants d'horlogerie concentrent leurs efforts sur une politique de marques et qu'ils prennent eux-mêmes en main la distribution de leur production en se libérant de la tutelle de certains éléments dont les intérêts ne sont pas toujours conformes à ceux de l'horlogerie suisse. Or, une telle réorganisation de notre système actuel demande de gros capitaux. Les industriels qui ont réussi à introduire une marque nouvelle sur le marché savent de quels moyens financiers il faut disposer pour réaliser une telle entreprise. Ainsi, ici aussi, la solution ne peut consister, dans la plupart des cas, que dans un regroupement des forces intéressées. C'est donc une nouvelle raison pour promouvoir les concentrations dans l'horlogerie. Je souligne que cette concentration commerciale, pas plus que la concentration de la production, ne doit pas forcément entraîner une concentration géographique ayant pour conséquence de priver des localités et même des régions déterminées de leurs entreprises industrielles. Certaines grandes concentrations déjà réalisées en sont la meilleure preuve.

La concentration des moyens de production et de la distribution facilitera aussi l'organisation d'un service après-vente satisfaisant, qui est une condition *sine qua non* de toute pénétration sur les nouveaux marchés et même de la conservation des marchés déjà acquis.

En ce qui concerne le problème de la main-d'œuvre qui préoccupe tellement les chefs d'entreprises dans toutes les branches de notre économie, les autorités fédérales savent très bien que l'industrie horlogère a toujours été très réservée dans l'engagement d'ouvriers étrangers. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, le problème se pose

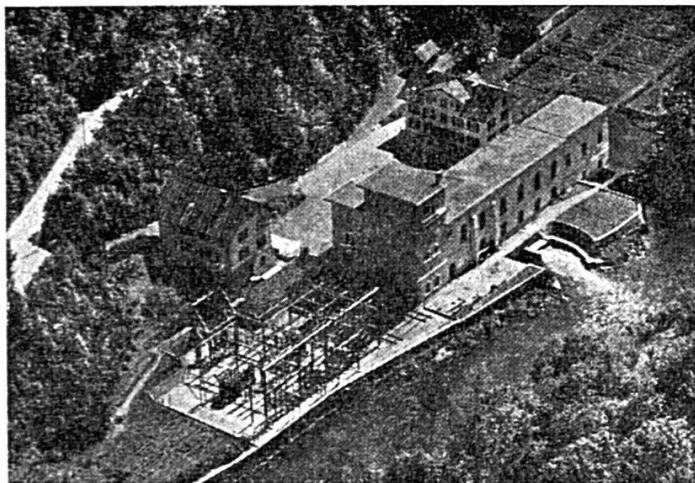
aussi pour elle. En dehors d'une intensification de la formation professionnelle, le moyen le plus efficace de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre consiste dans la rationalisation. Nous n'ignorons pas, bien entendu, que cette rationalisation ne peut pas se faire simultanément et au même rythme dans toutes les branches de la production. Quoi qu'il en soit, pour être rentable, la rationalisation doit pouvoir tabler sur une fabrication de grandes séries, et une fois de plus, nous nous trouvons en face de la nécessité de procéder à des modifications de structures.

Ainsi que nous venons de le relever, seule la modification des structures de production et du système de distribution permettra à notre industrie horlogère de garder la prépondérance sur les marchés mondiaux. Ces réformes soulèvent cependant des questions de financement. Les besoins dépassent les possibilités financières de la plupart des maisons et c'est pour cela qu'il faut envisager une coopération plus étroite avec le monde bancaire. Il appartiendra aux chefs d'entreprises de resserrer les relations qui existent déjà dans ce domaine. A ce propos, il convient de souligner, pour prévenir tout malentendu, qu'un appel aux fonds publics ne saurait entrer en ligne de compte dans les circonstances actuelles. Lorsqu'on aborde le problème du financement, il faut aussi aborder celui des entreprises viables et celui des entreprises qui ne le sont pas. Une certaine sélection par voie d'élimination sera inéluctable, car on ne saurait demander à quelqu'un d'engager des capitaux dans des entreprises dont on ne pourrait que prolonger l'agonie sans aucun espoir d'assainissement.

Je voudrais profiter de l'occasion pour dire aussi quelques mots au sujet du contrôle technique des montres. Les autorités fédérales savaient bien que, pour un grand nombre de maisons dont les noms sont sur toutes les lèvres et qui jouissent d'une réputation mondiale, une telle réglementation n'était pas nécessaire. Malheureusement, il existe chez nous aussi un certain nombre de fabriques d'horlogerie qu'il fallait à tout prix arrêter sur la pente où les entraîne la sous-enchère, qui fait tant de ravages dans le secteur de la montre anonyme. Les expériences faites depuis 1962 ne nous le confirment que trop. En mettant sur pied une réglementation obligatoire dans un domaine où l'on pouvait se fonder uniquement sur des expériences acquises dans le cadre d'une réglementation facultative, appliquée pendant une période relativement courte, les autorités fédérales ont été obligées d'innover à maints égards. Presque quatre années viennent de s'écouler depuis l'introduction du contrôle. De nouvelles expériences ont déjà permis de procéder à certaines adaptations en ce qui concerne tant les exigences minimales que la lutte contre les fraudes. D'autres modifications sont en préparation.

Actuellement, le contrôle technique officiel se limite aux montres et aux mouvements de montres. On nous demande parfois de l'étendre aux ébauches et à certaines pièces détachées. Le statut légal fournit effectivement au Conseil fédéral la base juridique nécessaire à ce propos. Toutefois, jusqu'ici, les autorités fédérales ont estimé qu'il ne fallait pas aller au-delà du contrôle des montres et des mouvements de montres. Indépendamment du fait que toute extension du contrôle à d'autres produits entraînerait une augmentation de l'appareil admi-

USINE DE LA GOULE SUR LE DOUBS



Société des Forces Electriques de La Goule

Fondée en 1893

Production et distribution d'énergie électrique

1280

C H A U X
et
CALCAIRE



pour industries, bâtiments, agriculture

Fabrique de Chaux de Saint-Ursanne S.A.

Téléphone (066) 5 31 22

1281

FMB

Production
transmission
et distribution
d'énergie électrique

Forces Motrices Bernoises S.A.

SIÈGE CENTRAL A BERNE, place Victoria 2
Bureaux d'exploitation à Spiez, Gstaad, Berne,
Langnau, Bienne, Wangen, Delémont, Porrentruy

1294

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1252

nistratif du CTM, on estime, au Palais fédéral, que les industriels dignes de ce nom doivent être en mesure de contrôler eux-mêmes la qualité des ébauches et des fournitures qu'ils achètent. Du reste, la Coopérative des fabricants d'horlogerie, à Biel, a déjà mis à la disposition de ses sociétaires un centre de contrôle pour les ébauches et la FH en a fait ensuite de même pour tous les membres de ses sections en créant un centre de contrôle à La Chaux-de-Fonds. Ce centre est précisément destiné aux maisons qui n'ont pas les moyens de se procurer elles-mêmes les installations de contrôle nécessaires. Dans l'ensemble, on peut dire que le contrôle technique a déjà eu pour conséquence une amélioration assez générale de la qualité des montres bon marché et qu'il a aussi contribué à une stabilisation des prix dans cette catégorie de produits. D'autre part, il a obligé un nombre considérable d'industriels à examiner de plus près certains détails de leur production. Lorsque c'est possible, la direction du contrôle renseigne les fabricants d'horlogerie sur les causes des insuffisances constatées et il appartient à ces industriels d'agir à leur tour sur leurs fournisseurs lorsque la mauvaise qualité de leur production est due à des défauts des fournitures.

La disparition du régime du permis de fabrication à la fin de cette année permettra à n'importe qui de s'établir dans l'industrie horlogère. Il est difficile de prédire jusqu'à quel point il sera fait usage de cette liberté après le 1^{er} janvier 1966. Quoi qu'il en soit, une nouvelle mission attend le contrôle technique des montres, qui devra suivre de près les nouveaux venus et agir en éducateur de ceux qui voudraient peut-être se lancer dans la fabrication de montres sans avoir les connaissances et les expériences nécessaires.

A la fin de cet exposé, qui, bien entendu, n'a pas la prétention d'être exhaustif, qu'il me soit permis de formuler un vœu : celui de voir, dans la période de liberté au-devant de laquelle nous allons, nos entreprises horlogères consolider leur position par des concentrations permettant au plus grand nombre possible d'entre elles de faire face aux tâches qui les attendent dans un monde évoluant avec une rapidité que n'ont pas connue les générations qui nous ont précédés.

Marcel BOVAY

De la formation professionnelle horlogère

Les experts les plus éminents en matière de technique et d'économie sociale estiment aujourd'hui que les techniques qui forment notre environnement le plus immédiat se renouveleront, à partir d'un très proche avenir, plusieurs fois au cours d'une génération. Seule au milieu des autres, l'industrie horlogère fera-t-elle exception, et refusera-t-elle cette accélération du progrès ? Assurément non, car s'il est une activité où l'on est bien conscient de la nécessité d'une adoption très rapide du progrès des techniques, c'est bien l'horlogerie.